

Procès-verbal – 30 mars 2026

Lieu	Théâtre le Baladin
Durée	de 19h30 à 20h43
Présidée par	Mme Marie Zuchuat, présidente
Présents	- 11 membres du Conseil municipal - la secrétaire municipale - quelques 62 bourgeoises et bourgeois

Table des matières

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale	3
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 31 mars 2025	4
3. Présentation des comptes 2025 de la Bourgeoisie	4
3.1. <i>Compte de résultats</i>	4
3.2. <i>Compte de résultats échelonné</i>	5
3.3. <i>Compte de résultats selon les natures</i>	6
3.4. <i>Compte de résultats selon les tâches</i>	7
3.5. <i>Compte des investissements</i>	7
3.6. <i>Tableau des immobilisations</i>	8
3.7. <i>Bilan</i>	9
3.8. <i>Annexes aux comptes</i>	10
3.8.1. <i>Etat du capital propre</i>	10
3.8.2. <i>Tableau des provisions</i>	10
4. Rapport de l'organe de révision	11
5. Approbation du compte 2025 de la Bourgeoisie	11
6. Présentation du budget 2026 de la Bourgeoisie	11
6.1. <i>Plan financier</i>	12
6.2. <i>Résultat</i>	13
6.3. <i>Compte de résultats échelonné</i>	14
6.4. <i>Charges et revenus par nature</i>	15
6.5. <i>Compte des investissements</i>	16
7. Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie	16
8. Présentation - l'avenir des alpages et de la viticulture sur la Commune	17
8.1. <i>Agriculture</i>	17
8.2. <i>Viticulture</i>	18

8.3. Arrachage des vignes	18
8.4. Forêts bourgeoisiales	19
8.5. Agriculture suisse	19
9. Divers	23
9.1. Question d'un bourgeois	23
9.2. Consortage du Torrent-Neuf	23

L'assemblée bourgeoisiale

C'est avec plaisir que Mme la Présidente adresse, au nom du Conseil communal, la plus cordiale des bienvenues à cette Assemblée bourgeoisiale et elle adresse ses chaleureuses salutations. Depuis l'année passée, cette assemblée se tient indépendamment de l'Assemblée primaire.

Cela permet de consacrer une soirée entière à notre Bourgeoisie, de prendre le temps nécessaire pour traiter les objets à l'ordre du jour, mais aussi – et surtout – de partager un moment convivial entre bourgeois de Savièse.

Auparavant, l'Assemblée bourgeoisiale avait lieu dans la foulée des Assemblées primaires. Mais comme ces dernières sont souvent denses et longues, l'Assemblée qui suivait devait parfois être menée au pas de charge, pour éviter de finir trop tard ou de perdre définitivement l'attention des personnes présentes.

Ce soir, l'Assemblée a donc le luxe du temps – pour discuter sereinement des comptes 2025, du budget 2026 et du futur de notre Bourgeoisie, en particulier de nos alpages et de notre vignoble.

Cela peut paraître inhabituel de voir les comptes et le budget abordés lors de la même assemblée, mais la Loi sur les communes permet à une Bourgeoisie de ne tenir qu'une seule assemblée par année, pour autant qu'elle ait lieu avant la date butoir du 31 mars. Les délais sont donc parfaitement respectés.

Comme pour les Assemblées primaires, cette séance a été convoquée dans le respect du délai légal de 20 jours. Les différents documents – comptes, budget et message explicatif – ont été mis à disposition sur le site internet de la Commune ainsi qu'à l'Administration, dès la publication de la convocation, conformément à la loi.

Enfin, Mme la Présidente rappelle que, selon les dispositions de la Loi sur les communes, les tiers présents ce soir – c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas bourgeois ou bourgeoises domiciliés à Savièse – sont priés de ne pas intervenir dans les débats. Ils ne sont pas autorisés à prendre la parole, n'ont pas reçu de carton de vote et ont été invités à s'installer dans les rangs situés à l'arrière de la salle. Leur présence est bien sûr la bienvenue, pour autant qu'elle respecte le bon déroulement de nos délibérations.

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée bourgeoisiale de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2025 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2025 de la Bourgeoisie
5. Présentation du budget 2026 de la Bourgeoisie
6. Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie
7. Présentation - l'avenir des alpages et de la viticulture sur la Commune
8. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, Mme la Présidente déclare l'assemblée bourgeoisiale habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

Le Conseil municipal répondra volontiers aux questions liées aux comptes 2025 et au budget 2026 avant leur approbation.

Les questions plus générales qui ne concernent pas directement des sujets de ce soir peuvent être posées quant à elles dans les divers. Les membres du Conseil et la Présidente y répondront avec plaisir. Il y a un micro qui permettra à toutes les personnes présentes de pouvoir bien entendre la question. Donc attendez de l'avoir avant de parler.

Finalement, pour clôturer la soirée nous aurons le plaisir de partager ensemble un moment de convivialité autour d'un verre à l'issue de l'Assemblée bourgeoisiale dans le foyer du Théâtre le Baladin, apéritif offert par la Bourgeoisie faute de nouveaux Bourgeois.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, Mme la Présidente propose de nommer Mme Valentine Héritier et M. Dominique Liand, scrutateurs de cette assemblée pour faire le décompte des votes. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente remercie d'ores et déjà ces deux personnes pour avoir accepté cette tâche.

2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 31 mars 2025

Les procès-verbaux des Assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire municipale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune. Chacun a donc eu tout le loisir d'en prendre connaissance confortablement chez soi, installé dans son fauteuil.

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 31 mars 2025 est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire municipale.

3. Présentation des comptes 2025 de la Bourgeoisie

Au nom du Conseil municipal, Mme la Présidente a le plaisir de présenter les comptes de la Bourgeoisie, en apportant les explications utiles et nécessaires. Les comptes de la Bourgeoisie affichent des chiffres moins conséquents que ceux de la Municipalité, mais demeurent néanmoins un bel exercice et un joli résultat.

3.1. Compte de résultats

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	44'741.20	61'350.00	46'113.14
Revenus financiers	+ CHF	338'522.07	112'100.00	69'460.71
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	293'780.87	50'750.00	23'347.57
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	293'780.87	50'750.00	23'347.57
Amortissements planifiés	- CHF	49'551.09	36'300.00	38'152.25
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	14'804.68
Excédent de revenus	= CHF	244'229.78	14'450.00	-

Avec un total des revenus financiers de CHF 69'461 et un total de charges financières de CHF 46'113, le compte de résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 23'348.

Par rapport au budget 2025, les charges financières sont en baisse de CHF 15'237 (-24.84 %) tout comme les revenus financiers, CHF 42'639 (-38.04 %). En revanche, en comparaison avec le compte 2024, les charges financières sont en légère hausse de CHF 1'372 (+ 3.07 %).

Après comptabilisation des amortissements planifiés, soit CHF 38'152, le compte de résultat présente un excédent de charges de CHF 14'805. Ce résultat est en baisse de CHF 29'255 en comparaison avec le budget 2025.

3.2. Compte de résultats échelonné

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	2'000.00	3'000.00	3'000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	42'741.20	58'350.00	43'113.14
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	49'551.09	36'300.00	38'152.25
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	-	-	-
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	94'292.29	97'650.00	84'265.39
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	1'038.00	1'050.00	1'038.00
42 Taxes	CHF	1'118.80	1'600.00	6'818.80
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	2'156.80	2'650.00	7'856.80
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-92'135.49	-95'000.00	-76'408.59
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	336'365.27	109'450.00	61'603.91
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	336'365.27	109'450.00	61'603.91
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		244'229.78	14'450.00	-14'804.68
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	244'229.78	14'450.00	-14'804.68

Avec un total de charges d'exploitation de CHF 84'265 et un total de revenus d'exploitation de CHF 7'857, le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente une perte de CHF 76'409, en diminution de CHF 18'591 en comparaison avec le budget 2025.

Les charges financières se montent à CHF 0 et les revenus financiers à CHF 61'604. Cela permet de présenter un bénéfice de CHF 61'604 pour l'activité de financement.

Le compte 2025 ne présente pas de charges et revenus extraordinaires.

En résumé, le compte de résultats affiche un excédent de charges de CHF 14'805.

3.3. Compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	2'000.00		3'000.00		3'000.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	42'741.20		58'350.00		43'113.14	
33 Amortissements du patrimoine administratif	49'551.09		36'300.00		38'152.25	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions		1'038.00		1'050.00		1'038.00
42 Taxes		1'118.80		1'600.00		6'818.80
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		336'365.27		109'450.00		61'603.91
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	94'292.29	338'522.07	97'650.00	112'100.00	84'265.39	69'460.71
Excédent de charges		-		-		14'804.68
Excédent de revenus	244'229.78		14'450.00		-	

Voici quelques explications plus détaillées de certains comptes :

30 Charges de personnel

Elles comprennent la rétribution des membres de la commission en charge de la Bourgeoisie.

31 Charges de biens et services

Les charges de biens et services sont en diminution de CHF 15'237 (-26.11 %) en comparaison avec le budget 2025 mais elles sont similaires au compte 2024.

Un montant de CHF 7'000 avait été budgété pour la Fête des Bourgeois et CHF 13'000 pour de prestations aux Bourgeois mais seuls CHF 2'583 ont été dépensés pour la fête.

Le compte « Honoraires divers » comprend la part de la Bourgeoisie de Savièse pour les frais d'avocat liés au dossier du triage forestier Lienne-Morge. Les frais se montent à CHF 3'268.

De plus, diverses réparations non-budgétées ont dû être effectuées en 2025, comme la remise en état des équipements photovoltaïques du chalet des Ertets (CHF 7'166), le bâchage provisoire du toit à l'alpage de l'Infloria (CHF 847) ou encore la réparation de stores au Clos de la Bourgeoisie (CHF 1'436).

33 Amortissements

Les amortissements ont été calculés selon les taux définis par le plan comptable MCH2, pour les différents types de patrimoine, qui ont été validés par le Conseil municipal.

En 2025, ils sont en augmentation de CHF 1'852 (+5.10 %) en raison de l'investissement sur l'alpage de Tsanfleuron.

41 Patentes et concessions

Il s'agit de la redevance versée par Gstaad 3000 SA pour la période 2021 à 2025 qui a été comptabilisée pour l'année 2025.

42 Taxes

L'agrégation de nouveaux bourgeoises et bourgeois ainsi que la récupération des taxes communales auprès des locataires des chalets d'alpage constituent ces recettes.

En 2025, de nouvelles personnes ont rejoint la Bourgeoisie pour un montant de CHF 6'300.

44 Revenus financiers

Les revenus financiers se montent à CHF 61'604, soit inférieur de CHF 47'846 (-43.72 %) au budget 2025. Cette variation négative s'explique principalement par la conclusion des DDP pour la zone de Redin et de la déchetterie du Pécolet au 1^{er} novembre et non au 1^{er} janvier 2025. De plus, le permis d'habiter pour le Pôle Gastronomie et Logement de St-Germain

Centre n'a été reçu que le 31 octobre 2025. Le premier encaissement du DDP a pu être perçu à cette date. En revanche, le permis d'habiter pour le Pôle Santé a été reçu en 2024 et la totalité de la rente, selon contrat, a pu être perçue en 2025.

Le contrat de bail de l'ancienne décharge du Pécolet a été renouvelé pour 15 ans pour un montant unique de CHF 6'334.

Suite à la liquidation du triage forestier de Lienne-Morge, un solde de CHF 1'303 a été versé en faveur de la Bourgeoisie de Savièse.

3.4. Compte de résultats selon les tâches

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale		36'423.30	600.00	37'600.00	1'000.00	25'742.66	6'300.00
8 Economie publique		6'403.55	278'529.22	9'800.00	36'200.00	1'376.25	35'855.31
9 Finances et impôts		51'465.44	59'392.85	50'250.00	74'900.00	57'146.48	27'305.40
Total des charges et des revenus		94'292.29	338'522.07	97'650.00	112'100.00	84'265.39	69'460.71
Excédent de charges			-		-		14'804.68
Excédent de revenus		244'229.78		14'450.00		-	

De manière synthétique les charges et revenus de fonctionnement de la Bourgeoisie sont résumés ici.

3.5. Compte des investissements

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	39'624.59	170'000.00	30'362.25
Recettes	- CHF	38'300.00	160'000.00	1'860.00
Investissements nets	= CHF	1'324.59	10'000.00	28'502.25
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	293'780.87	50'750.00	23'347.57
Investissements nets	- CHF	1'324.59	10'000.00	28'502.25
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	5'154.68
Excédent de financement	= CHF	292'456.28	40'750.00	-

Avec des investissements nets de CHF 28'502 et une marge d'autofinancement de CHF 23'348, la Bourgeoisie de Savièse présente une insuffisance de financement de CHF 5'155.

Ces investissements se rapportent aux travaux d'amélioration des locaux de production et de vente de l'alpage de Tsanfleuron afin de répondre aux nouvelles normes en vigueur. Ces travaux seront pratiquement autofinancés par des subventions communales, cantonales et fédérales pour CHF 110'000 et par un don du parrainage COOP pour CHF 90'000.

Une partie des travaux a été réalisée en 2024 et 2025 mais pas la totalité comme prévu. Ces reports sont dus à l'obtention des autorisations de construire, à une redéfinition du projet et surtout au site qui est accessible plus tard dans la saison. La suite de la rénovation se déroulera en 2026 avec la finalisation des travaux liés aux locaux de vente et de fabrication ainsi que la nouvelle alimentation électrique depuis l'hôtel du Sanetsch. De plus, il sera également prévu de modifier l'écurie en espace habitable selon le principe de construction en atelier et montage sur place.

En 2025, seule une subvention fédérale de CHF 1'860 a été perçue. Il est prévu que le parrainage COOP soit versé à la fin des travaux.

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	39'624.59	170'000.00	30'362.25
Recettes	- CHF	38'300.00	160'000.00	1'860.00
Investissements nets	= CHF	1'324.59	10'000.00	28'502.25
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	293'780.87	50'750.00	23'347.57
Investissements nets	- CHF	1'324.59	10'000.00	28'502.25
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	5'154.68
Excédent de financement	= CHF	292'456.28	40'750.00	-

Compte des investissements selon les natures		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles		39'624.59		170'000.00		30'362.25	
51 Investissements pour le compte de tiers		-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles		-		-		-	
54 Prêts		-		-		-	
55 Participations et capital social		-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement		-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées		-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-	
61 Remboursements		-		-		-	
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-	
63 Subventions d'investissement acquises			38'300.00		160'000.00		1'860.00
64 Remboursement de prêts		-		-		-	
65 Transferts de participations		-		-		-	
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-	
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-	
Total des dépenses et des recettes		39'624.59	38'300.00	170'000.00	160'000.00	30'362.25	1'860.00
Excédent de dépenses			1'324.59		10'000.00		28'502.25
Excédent de recettes		-		-		-	

Le montant brut des investissements se monte à CHF 30'362 et les recettes à CHF 1'860. Il en résulte un excédent de dépenses de CHF 28'502 pour le compte 2025.

3.6. Tableau des immobilisations

Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires								
1400	Terrains	62'427			62'427		62'427	0%
1401	Routes / voies de communication	3'610			3'610	250	3'360	7%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%
1403	Autres travaux de génie-civil	3'610			3'610	250	3'360	7%
1404	Bâtiments du PA	440'600	30'362	1'860	469'102	37'652	431'450	8%
1405	Forêts PA	182'897			182'897		182'897	0%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%
1429	Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%
144X	Prêts				-		-	Selon risque
145X	Participation capital social				-		-	Selon risque
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%
Total comptes ordinaires		693'144	30'362	1'860	721'646	38'152	683'494	

Les taux d'amortissement ressortent des normes prévues par le plan comptable MCH2.

3.7. Bilan

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025
1	Actif	1'638'179.30	1'634'924.90
	Patrimoine financier	945'035.80	951'431.40
100	Disponibilités et placements à court terme	552'188.93	854'369.81
101	Créances	282'173.52	169.44
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	14'300.00	518.80
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	96'373.35	96'373.35
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	693'143.50	683'493.50
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	693'143.50	683'493.50
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	1'638'179.30	1'634'924.90
	Capitaux de tiers	58'902.53	70'452.81
200	Engagements courants	3'746.13	15'621.06
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	1'038.00	713.35
205	Provisions à court terme	54'118.40	54'118.40
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	1'579'276.77	1'564'472.09
29	Capital propre	1'579'276.77	1'564'472.09

En raison du versement de la Municipalité de Savièse pour le remboursement du compte courant, la Bourgeoisie possède CHF 854'370 de liquidités au 31.12.2025. Un montant de CHF 13'637 reste toutefois en faveur de la Municipalité.

Les engagements courants concernent le consortage de Burg pour lequel la Bourgeoisie tient la comptabilité.

En mars 2025, le triage forestier de Lienne-Morge a transmis le décompte final lié à sa liquidation. Il en résulte un montant de CHF 1'303 qui a été comptabilisé en revenus. Cependant, le triage forestier faisant l'objet d'une plainte pénale en raison de subventions prétendument indues, il a été décidé de garder la provision constituée en 2023 pour un montant de CHF 54'118.

Dans sa décision du 16 juillet 2025, le Conseil d'Etat demande aux anciens membres du triage le remboursement global des surfaces subventionnées à tort, pour un excédent de CHF 2'071'258.78. N'ayant malheureusement pas plus de détails concernant la répartition et le montant à rembourser par la Bourgeoisie de Savièse, aucune provision supplémentaire n'a été créée. Selon les principes comptables, la répartition entre les entités n'étant pas encore déterminée, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la part incombant à la Bourgeoisie.

Après prise en compte du résultat 2025, la fortune nette de la Bourgeoisie s'élève à CHF 1'564'472.

3.8. Annexes aux comptes

3.8.1. Etat du capital propre

en francs suisse	Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29 Capital propre	1'579'277	-	14'805	1'564'472
290 Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291 Fonds classés dans le capital propre	153'086			153'086
294 Réserves de politique budgétaire				-
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299 Excédent/découvert du bilan	1'426'191		14'805	1'411'386

3.8.2. Tableau des provisions

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2050.00	Provisions Lienne-Morge	54'118			54'118
					-
					-
208 Provisions à long terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
Total provisions à court terme		54'118	-	-	54'118
Total provisions à long terme		-	-	-	-
Total des provisions		54'118	-	-	54'118

Une provision de CHF 54'118.00 a été créée en 2023 et reportée sur 2024 et 2025. Il s'agissait de la part retenue de la Bourgeoisie de Savièse pour le paiement éventuel des derniers frais relatifs à la liquidation du triage. Les comptes du triage ont été liquidés et le solde versé en 2025. Cependant, sachant que ce dernier fait l'objet d'une plainte pénale en raison de subventions prétendument indues, il a été décidé de garder la provision constituée en 2023 pour un montant de CHF 54'118.

D'ailleurs, la Municipalité de Savièse a récemment reçu l'arrêt du Tribunal cantonal du 17 mars 2026, qui nous est favorable sur le principe, puisque la décision du Conseil d'État a été annulée et le dossier renvoyé pour nouvelle instruction. Cela confirme le bien-fondé de notre position, tout en justifiant le maintien d'une certaine prudence à ce stade.

Mme la Présidente a terminé avec la présentation du compte 2025. Elle se tient volontiers à disposition s'il y a des questions tout en annonçant la présence de notre Cheffe de service des finances qui se tient également à disposition pour des questions plus techniques.

La parole n'étant pas demandée sur le compte 2025 de la Bourgeoisie parmi l'Assemblée, Mme la Présidente donne lecture du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire BDO.

4. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision, la fiduciaire BDO, a fait parvenir son rapport qui était disponible avec la convocation à cette assemblée. Il atteste qu'il remplit les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Dans le cadre de sa révision, il relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul;
- selon son appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Dès lors, l'organe de révision recommande à l'Assemblée bourgeoisiale d'approuver les comptes annuels de la Bourgeoisie de Savièse qui lui sont soumis.

5. Approbation du compte 2025 de la Bourgeoisie

Décision :

La parole n'ayant pas été demandée, Mme la Présidente passe au vote pour l'approbation du compte 2025 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2025 de la Bourgeoisie.

Mme la Présidente remercie les bourgeois et bourgeois de la confiance témoignée, ainsi que notre Cheffe de service pour la tenue des comptes.

6. Présentation du budget 2026 de la Bourgeoisie

Mme la Présidente présente le budget de la Bourgeoisie, en apportant les explications utiles et nécessaires.

6.1. Plan financier

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	44'741	61'350	68'150	48'750	45'150	49'750
Total des revenus financiers	338'522	112'100	240'640	113'760	117'285	121'595
Marge d'autofinancement	293'781	50'750	172'490	65'010	72'135	71'845
Amortissements planifiés	49'551	36'300	32'380	29'140	26'260	23'680
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	244'230	14'450	140'110	35'870	45'875	48'165

Grâce aux différents DDP conclus et finalisés en 2025 entre la Bourgeoisie et la Municipalité d'une part, et des investisseurs privés d'autres parts pour l'exploitation des bâtiments de St-Germain Centre, la Bourgeoisie bénéficie de 33 % des rentes dues par les investisseurs une fois que les permis d'habiter de leurs bâtiments respectifs sont obtenus. Les DDP provenant de la maison de la santé, du pôle gastro, des logements ainsi que des anciens locaux des TP permettent à la Bourgeoisie de générer un excédent de revenus sur les prochaines années et d'être ainsi indépendante financièrement.

Sa situation financière actuelle et projetée peut être considérée comme bonne.

Avec un total de revenus financiers de CHF 240'640 et un total de charges financières de CHF 68'150, le compte de résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 172'490.

Par rapport au budget 2025, les charges financières sont en hausse de CHF 6'800 (+11.08 %) et les revenus financiers augmentent de CHF 128'540 (+114.67 %). Cette variation positive résulte de la vente d'un terrain.

Après comptabilisation des amortissements planifiés, soit CHF 32'380, le compte de résultat présente un excédent de revenus de CHF 140'110. Ce résultat est en hausse de CHF 125'660 en comparaison avec le budget 2025, mais en baisse selon le compte 2024 (CHF -104'120).

6.2. Résultat

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	39'625	170'000	140'000	-	-	-
Total des recettes	38'300	160'000	159'840	-	-	-
Investissements nets	1'325	10'000	-19'840	0	0	0
Financement des investissements						
Report des investissements nets	1'325	10'000	-19'840	-	-	-
Marge d'autofinancement	293'781	50'750	172'490	65'010	72'135	71'845
Excédent (+) découvert (-) de financement	292'456	40'750	192'330	65'010	72'135	71'845
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	244'230	14'450	140'110	35'870	45'875	48'165
Excédent /Découvert du bilan	1'426'191	1'440'641	1'580'751	1'616'621	1'662'496	1'710'661
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-292'456	-40'750	-192'330	-65'010	-72'135	-71'845
Capitaux de tiers	58'903	18'153	-174'177	-239'187	-311'322	-383'167

Avec des investissements nets (négatifs) de CHF 19'840, la Bourgeoisie de Savièse présente un excédent de financement de CHF 192'330, en augmentation de CHF 151'580 selon le budget 2025.

La fortune qui s'élève à CHF 1'426'191 au 31.12.2024 se montera à CHF 1'580'751 au 31.12.2026. Ce montant augmentera de CHF 154'560 en deux ans.

Les engagements (capitaux de tiers) se montent à CHF 58'903 au 31.12.2024. Selon les excédents de financement budgétés, ils seront théoriquement inexistants 31.12.2026.

6.3. Compte de résultats échelonné

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	2'000.00	3'000.00	5'000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	42'741.20	58'350.00	63'150.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	49'551.09	36'300.00	32'380.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	-	-	-
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	94'292.29	97'650.00	100'530.00
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	1'038.00	1'050.00	1'100.00
42 Taxes	CHF	1'118.80	1'600.00	2'520.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	2'156.80	2'650.00	3'620.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-92'135.49	-95'000.00	-96'910.00
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	336'365.27	109'450.00	237'020.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	336'365.27	109'450.00	237'020.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		244'229.78	14'450.00	140'110.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	244'229.78	14'450.00	140'110.00

Le budget 2026 ainsi que la planification financière 2027-2029 prend en compte les leviers d'actions qui ont été validés par l'Assemblée bourgeoisiale du 31 mars 2025 afin de rendre la Bourgeoisie plus autonome financièrement.

Dans l'appréciation des recettes prévues ci-dessus, les produits des Droits Distincts et Permanents (DDP) constitués avec la Bourgeoisie dans le cadre du complexe St-Germain-Centre ont été incorporés en totalité au budget 2026, la réception du dernier permis d'habiter ayant eu lieu courant 2025. De plus, les revenus des DDP du dépôts de la zone de Redin et de la déchetterie du Pécolet ont pris effet au 1^{er} novembre 2025. La location de l'ancien dépôt des travaux publics sera cependant intégrée à partir de 2027, lorsque les travaux seront terminés.

Avec un total de charges d'exploitation de CHF 100'230 et un total de revenus d'exploitation de CHF 3'620, le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente une perte de CHF 96'910, en augmentation de CHF 1'910 en comparaison avec le budget 2025.

Les charges financières se montent à CHF 0 et les revenus financiers à CHF 237'020. Cela permet de présenter un bénéfice de CHF 140'110 pour l'activité de financement.

Le budget 2026 ne comporte pas de charges et de revenus extraordinaires.

En résumé, le compte de résultats affiche un excédent de revenus de CHF 140'110.

6.4. Charges et revenus par nature

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	2'000.00		3'000.00		5'000.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	42'741.20		58'350.00		63'150.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	49'551.09		36'300.00		32'380.00	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions		1'038.00		1'050.00		1'100.00
42 Taxes		1'118.80		1'600.00		2'520.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		336'365.27		109'450.00		237'020.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	94'292.29	338'522.07	97'650.00	112'100.00	100'530.00	240'640.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	244'229.78		14'450.00		140'110.00	

CHARGES

Les charges de fonctionnement concernent principalement les frais liés à l'exploitation des alpages et autres biens bourgeoisiaux.

Le charges du budget 2026 sont plus élevées de CHF 2'880 en comparaison avec le budget 2025.

Malgré la diminution de certains frais comme ceux liés à la Fête des Bourgeois qui a lieu chaque deux ans, une adaptation à la baisse des prestations offertes aux Bourgeois et une diminution des amortissements, l'augmentation des charges s'explique principalement par la hausse des impôts en raison de la vente du terrain de la station d'ultrafiltration à la Municipalité, par les frais d'entretien liés à l'alpage de Crettaz-Ley ainsi que la budgétisation des honoraires pour le dossier du triage forestier Lienne-Morge.

Pour information :

30 : Les charges de personnel sont constituées pour l'essentiel par les jetons de la commission bourgeoisiale.

31 : Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

- 313 : ce compte comprend principalement les assurances, les cotisations, les honoraires divers et ceux de la fiduciaire, les impôts et les prestations aux bourgeois (nouveau)
- 314 : comprend l'entretien des routes, chalets, alpages et Clos de la bourgeoisie

REVENUS

Au niveau des recettes, les revenus réguliers proviennent essentiellement de la location des biens bourgeoisiaux (alpages, chalets d'alpages et autres biens). Les revenus financiers sont en forte hausse en comparaison avec le budget 2025 (CHF +127'570) car le budget 2026 prévoit la vente du terrain de la station d'ultrafiltration pour un montant de CHF 140'000, comme décidé lors de la dernière Assemblée bourgeoisiale.

Les revenus d'exploitation sont similaires au budget 2025 avec une légère augmentation de CHF 970.

6.5. Compte des investissements

Investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 DÉPENSES	39'624.59		170'000.00		140'000.00	
50 Immobilisations corporelles	39'624.59		170'000.00		140'000.00	
500 Terrains	1'323.50					
504 Bâtiments	38'301.09		170'000.00		140'000.00	
6 Recettes d'investissement		-38'300.00		-160'000.00		-159'840.00
63 Subventions d'investissement acquises		-38'300.00		-160'000.00		-159'840.00
630 Confédération		-14'300.00		-24'000.00		-23'840.00
631 Cantons et concordats		-19'200.00		-28'800.00		-28'800.00
632 Communes et associations de communes		-4'800.00		-17'200.00		-17'200.00
636 Subventions organisations privées à but non lucratif				-90'000.00		-90'000.00
Excédent de dépenses		1'324.59		10'000.00		-
Excédent de recettes	-		-		19'840.00	

Le montant brut des investissements se monte à CHF 140'000 et les recettes à CHF 159'840. Le montant net négatif budgété pour 2026 se situe à CHF 19'840.

Cet excédent de recettes est dû aux subventions qui ne seront versées qu'à la fin des travaux et non pas au fur et à mesure.

Les investissements prévus se rapportent aux travaux d'amélioration des locaux de production et de vente de l'alpage de Tsanfleuron. Ces travaux seront pratiquement autofinancés par des subventions communales, cantonales et fédérales pour CHF 110'000 et par un don du parrainage COOP pour CHF 90'000. Une partie des travaux a déjà été réalisée en 2024 et 2025. La suite de la rénovation se déroulera en 2026 avec la finition des travaux liés aux locaux de vente et de fabrication ainsi que la nouvelle alimentation électrique depuis l'hôtel du Sanetsch. Il est également prévu de modifier l'écurie en espace habitable selon le principe de construction en atelier et montage sur place.

La Bourgeoisie a reporté ces dernières années ces travaux nécessaires pour répondre aux nouvelles normes en vigueur pour permettre une production fromagère sur les alpages. Ces reports sont dus à l'obtention des autorisations de construire, à une redéfinition du projet et surtout au site qui est accessible plus tard dans la saison.

Ces travaux sont obligatoires pour permettre l'exploitation des alpages dans le respect des normes légales et c'est dans cette perspective que l'amélioration des bâtiments de production et de vente de l'alpage de Tsanfleuron doit impérativement être entreprise. Ces travaux seront financés grâce au soutien du parrainage COOP et aux subventions des pouvoirs publics.

Les différentes perspectives et projets seront présentés plus en détail dans la suite par M. Bruno Perroud, conseiller communal en charge de la Bourgeoisie.

7. Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie

La parole n'ayant pas été demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie.

Décision :

L'assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, le budget 2026 de la Bourgeoisie.

Mme la Présidente remercie les bourgeoises et bourgeois de la confiance témoignée.

8. Présentation - l'avenir des alpages et de la viticulture sur la Commune

Après avoir parcouru les aspects financiers, cette présentation est un point particulièrement important pour l'avenir de notre Commune, un sujet qui touche à la fois à nos racines, à notre paysage et à notre économie locale. Il s'agit de la réflexion autour de l'avenir de nos alpages et de notre viticulture.

Le Conseil communal est pleinement conscient des défis importants que traversent aujourd'hui ces deux secteurs, en particulier la viticulture, qui connaît des temps difficiles. À l'échelle communale, sans prétendre disposer de solutions toutes faites, le Conseil communal a la volonté claire de soutenir au mieux ces domaines essentiels. Des mesures concrètes sont engagées et d'autres seront présentées dans un instant, tandis que des réflexions se poursuivent, notamment sur les perspectives à envisager après les phases d'arrachage. Ce travail demande du temps, de l'engagement et des propositions et nous entendons continuer à avancer dans ce sens.

Pour introduire cette thématique, M. Bruno Perroud, conseiller communal en charge du dicastère Bourgeoisie, agriculture et viticulture, dressera un état des lieux de la situation actuelle sur notre territoire, en mettant en lumière les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, notamment pour nos alpages et la viticulture, ainsi que les perspectives envisagées par le Conseil communal.

Dans un second temps, M. Vincent Roten, bien connu dans notre Commune pour son engagement de longue date, à la fois comme député, agriculteur passionné et vice-président de la Chambre valaisanne d'agriculture, apportera un éclairage plus large et complémentaire sur ces enjeux essentiels.

Sans plus attendre, Mme la Présidente passe la parole à M. Bruno Perroud. En préambule, il prie l'assemblée d'excuser l'absence de M. David Luyet, ancien conseiller communal, son prédécesseur à la tête de la commission Bourgeoisie, agriculture et viticulture, lequel adresse ses meilleures salutations et voit son état de santé s'améliorer.

8.1. Agriculture

L'agriculture est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis, tout en offrant de réelles opportunités.

Sur le plan environnemental, les agriculteurs doivent s'adapter aux effets du changement climatique, préserver les ressources naturelles et limiter leur impact sur la biodiversité. Sur le plan économique, ils font face à une concurrence internationale accrue, à la volatilité des prix et à la nécessité constante d'innover pour rester compétitifs.

Malgré ces contraintes, l'agriculture demeure un pilier essentiel du patrimoine culturel. Elle contribue à préserver des traditions, à valoriser les savoir-faire locaux et à promouvoir les produits du terroir. Ainsi, elle apparaît à la fois comme un secteur en pleine transformation et comme une richesse culturelle à protéger.

Pour tirer parti des opportunités offertes par ce secteur, plusieurs stratégies peuvent être envisagées. Le développement de l'agrotourisme constitue notamment une voie prometteuse : il permet de diversifier les sources de revenus tout en rapprochant le public du monde rural. Par ailleurs, la mise en valeur des alpages contribue à promouvoir des paysages uniques et des produits de qualité, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

Enfin, le rapprochement entre encaveurs et consommateurs favorise les circuits courts, renforce les liens sociaux et met en lumière le savoir-faire local.

Ces initiatives participent ainsi à un développement agricole à la fois durable et dynamique.

Les alpages occupent une place centrale dans l'agriculture de montagne, tant pour la production que pour la préservation des paysages. Afin d'en renforcer la valorisation, des améliorations structurelles s'avèrent nécessaires. Celles-ci peuvent notamment inclure la rénovation des infrastructures et la modernisation des équipements.

De telles mesures facilitent le travail des agriculteurs, optimisent la gestion des ressources et contribuent à renforcer l'attractivité des alpages. Elles bénéficient de soutiens financiers provenant de la Confédération, du Canton ainsi que d'autres partenaires, tels que la Loterie Romande ou encore Coop Aide aux montagnards.

La mise en œuvre de ces projets nécessite toutefois du temps, en raison notamment des contraintes d'accès aux alpages, souvent limité à la période d'ouverture des routes après la saison hivernale. Des travaux en cours et à venir portent sur deux de nos alpages :

- **Tsanfleuron**
production du fromage, alimentation électrique, étude de l'aménagement de l'étable en lieu d'habitation pour les exploitants et visiteurs.
- **Infloria**
alpage des vaches d'Hérens rénovation de la toiture

Les contrats d'exploitation de nos alpages feront l'objet d'une révision visant à renforcer la complémentarité entre les différents types d'élevage en alpage, à savoir les vaches laitières, les bovins destinés à la production de viande, les vaches à cornes ainsi que les moutons.

8.2. Viticulture

La viticulture est aujourd'hui confrontée à une baisse de la consommation, ce qui représente un défi important pour les producteurs.

Cette évolution oblige le secteur à s'adapter, en recherchant de nouvelles stratégies pour valoriser ses produits. Certains misent sur la qualité, d'autres sur l'innovation ou encore sur le développement de nouveaux marchés.

Malgré ces difficultés, la viticulture reste un élément clé du patrimoine et de l'économie, et elle doit continuer à évoluer pour répondre aux attentes des consommateurs.

Rapprocher les consommateurs des producteurs est un enjeu pour valoriser les produits locaux. L'organisation d'événements et de manifestations culturelles permet de créer du lien et de favoriser les échanges. Ces moments offrent l'occasion de découvrir les savoir-faire, de goûter des produits du terroir et de mieux comprendre le travail des producteurs. Ainsi, ils contribuent à renforcer la confiance et à encourager une consommation plus locale et responsable.

L'application dédiée à la bourse d'échange de parcelles viticoles reste accessible aux propriétaires souhaitant annoncer l'abandon de leurs parcelles, ainsi qu'à ceux intéressés par leur acquisition.

L'Ordonnance cantonale de la vigne et du vin impose des règles strictes afin de garantir la santé des cultures et la qualité de la production. Les viticulteurs ont l'obligation de tailler leurs vignes avant le 30 avril. Si cette obligation n'est pas respectée, ils doivent arracher les ceps au plus tard le 31 mai. De plus, les ceps arrachés doivent être évacués afin d'éviter la propagation de maladies. Ces mesures visent à protéger le vignoble et à assurer une production durable et de qualité.

8.3. Arrachage des vignes

La Municipalité soutient les propriétaires et les exploitants dans l'arrachage des vignes. Pour les accompagner, elle met en place une mesure concrète en offrant la dépose gratuite des ceps à la déchetterie du Pécolet, du 10 avril au 31 décembre 2026.

Pour bénéficier de cette mesure, certaines démarches doivent être suivies.

Les propriétaires/exploitants doivent d'abord annoncer les parcelles concernées auprès de notre Teneur de cadastre. Une carte spéciale est ensuite délivrée par l'Administration pour le dépôt le jour même de ces ceps à la déchetterie. Ce mode de fonctionnement permet d'assurer une organisation efficace et un bon suivi des opérations.

Le tri des déchets est impératif pour le dépôt à la déchetterie.

- Les ceps, sarments et échelas en bois doivent être déposés dans la benne prévue à cet effet.
- Les échelas, poteaux, fils de fer ainsi que les autres parties métalliques doivent, quant à eux, être placés dans une benne spécifique.
- En revanche, les déchets verts végétaux tels que les herbes, les plantes de moins de 2 cm ou tout autre matériau similaire ne sont pas admis et seront refusés.

Ces consignes permettent d'assurer un tri efficace et une gestion appropriée des déchets.

Le lendemain, ou au plus tard le premier jour ouvrable suivant la dépose des ceps, la personne concernée est tenue de se présenter à l'Administration. Elle doit y remettre la carte qui lui a été délivrée, accompagnée du ticket de sortie de la déchetterie. Cette démarche permet de valider la procédure et d'assurer un suivi rigoureux des opérations. En cas d'abus, des mesures administratives pourront être prises.

Les ceps déposés à la déchetterie sont ensuite pris en charge par le Triage forestier du Cône de Thyon. Ils sont broyés afin d'être valorisés comme ressource énergétique. Ce processus permettra d'alimenter le chauffage à distance, contribuant ainsi à une gestion durable des déchets et à la production d'énergie locale.

Les ceps arrachés déposés dans les vignes avec la mention « servez-vous » ne peuvent être laissés sur place de manière prolongée ; ils doivent être évacués dans des délais raisonnables pour éviter la propagation de maladies.

8.4. Forêts bourgeoisiales

La forêt joue un rôle essentiel dans la protection de l'environnement. Elle préserve les sols, régule le climat et abrite une grande diversité d'espèces. Le bois, issu de cette ressource naturelle, est également un matériau protecteur et durable. Utilisé dans la construction ou comme source d'énergie, il contribue à un mode de vie plus respectueux de l'environnement. Ainsi, la forêt protège et le bois protège à son tour et chauffe.

Le Triage forestier du Cône de Thyon assure la gestion et la préservation de nos forêts. En plus de ses prestations forestières, il propose la réalisation de mobilier urbain, des aménagements extérieurs ainsi que la valorisation de ressources énergétiques. Ses services permettent de valoriser les ressources forestières tout en assurant leur gestion durable.

Le garde forestier Jean Daniel Brodard se tient à disposition pour tout renseignement ou conseil. Le Triage forestier du Cône de Thyon est implanté sur deux sites : Sion et Ayent.

8.5. Agriculture suisse

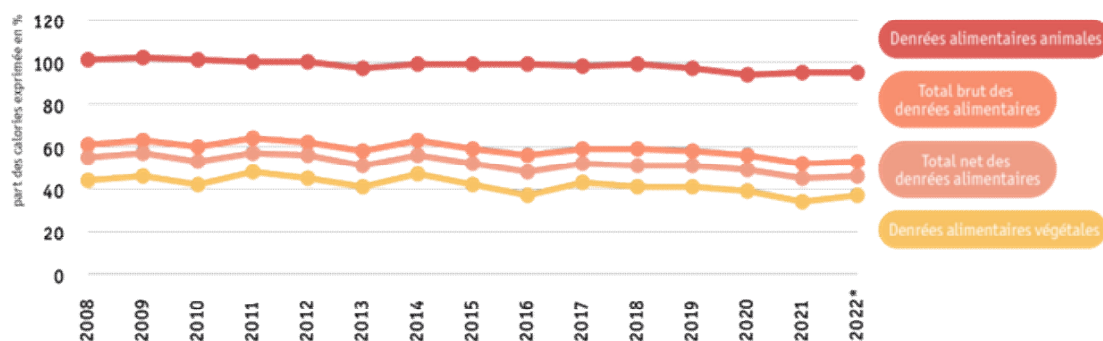
M. Vincent Roten poursuit avec une présentation plus globale et complémentaire relatif à ces enjeux.

L'agriculture suisse repose sur plusieurs fondements essentiels. Elle se caractérise notamment par un taux d'auto-provisionnement d'environ 50 %, traduisant une dépendance partielle aux importations.

Toutefois, cette réalité doit être nuancée selon les filières. En effet, la Suisse atteint un niveau d'autonomie élevé dans certains domaines, en particulier dans la production laitière, où elle couvre largement ses besoins, ainsi que dans des productions telles que la viande bovine ou les pommes de terre, selon les années.

À l'inverse, d'autres filières, notamment les céréales panifiables, les fruits et légumes ou encore les huiles végétales, restent plus dépendantes des importations.

Évolution du taux d'autosuffisance



Source : Agristat

* provisoire

Cette situation résulte à la fois des contraintes naturelles du territoire et des choix stratégiques en matière de politique agricole. La Suisse présente en effet de fortes disparités pédoclimatiques, qui induisent des conditions de production très contrastées d'une région à l'autre. Cette contrainte est particulièrement prononcée en Valais, où les quantités de pluie sont très hétérogènes d'une région à l'autre.

Par ailleurs, le cadre législatif est en constante évolution (chaque huit ans) afin de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Une nouvelle politique agricole entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027 pour alléger la charge administrative des exploitants.

En Suisse, le lait se caractérise par une qualité élevée, mais aussi par des coûts de production parmi les plus élevés au monde, notamment en raison du niveau élevé des salaires et des conditions de production. En contrepartie, la Suisse valorise cette production à travers des produits à forte valeur ajoutée.

Enfin, l'agriculture suisse bénéficie d'un fort attachement de la population aux produits locaux, valorisant ainsi les circuits courts et le savoir-faire national.

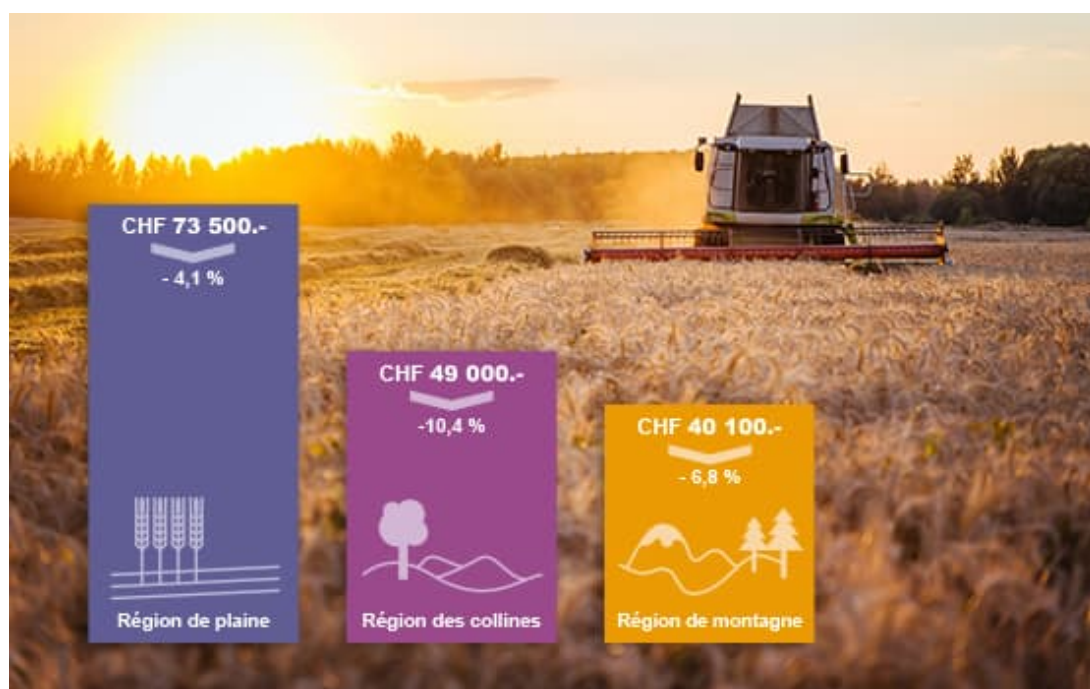
Dans un contexte de transformation du secteur agricole, une volonté claire se dessine en faveur de sa promotion et de sa professionnalisation, bien que cette notion puisse encore susciter certaines réserves. La question de la qualité demeure centrale et nécessite d'être davantage renforcée. Cette dynamique s'appuie notamment sur un cadre législatif favorable aux appellations protégées, garantissant la qualité et l'authenticité des productions locales.

Ces évolutions ont un impact direct sur l'agriculture valaisanne. Un soutien marqué est accordé aux améliorations structurelles, permettant aux exploitations de gagner en efficacité et en durabilité. L'ensemble de ces mesures traduit une ambition forte : renforcer la compétitivité du secteur tout en valorisant les savoir-faire agricoles.



En Valais, l'agriculture évolue dans un contexte particulièrement exigeant. Alors qu'en Suisse, les coûts de production se situent généralement entre CHF 2.50 et 2.70 francs par mètre carré, ils atteignent en Valais CHF 4 à 5 francs par mètre carré. Cette différence accentue les difficultés dans un marché déjà complexe et concurrentiel. Elle rend la situation d'autant plus délicate pour les exploitations agricoles.

Face à cette contrainte, une transition s'opère progressivement, passant d'une production de masse à une production davantage orientée vers la création de valeur ajoutée. Cette évolution s'accompagne de la mise en place de stratégies sectorielles ciblées, visant à renforcer la compétitivité des exploitations tout en valorisant les spécificités régionales. Ainsi, l'agriculture valaisanne cherche à conjuguer qualité, innovation et durabilité pour assurer son avenir.



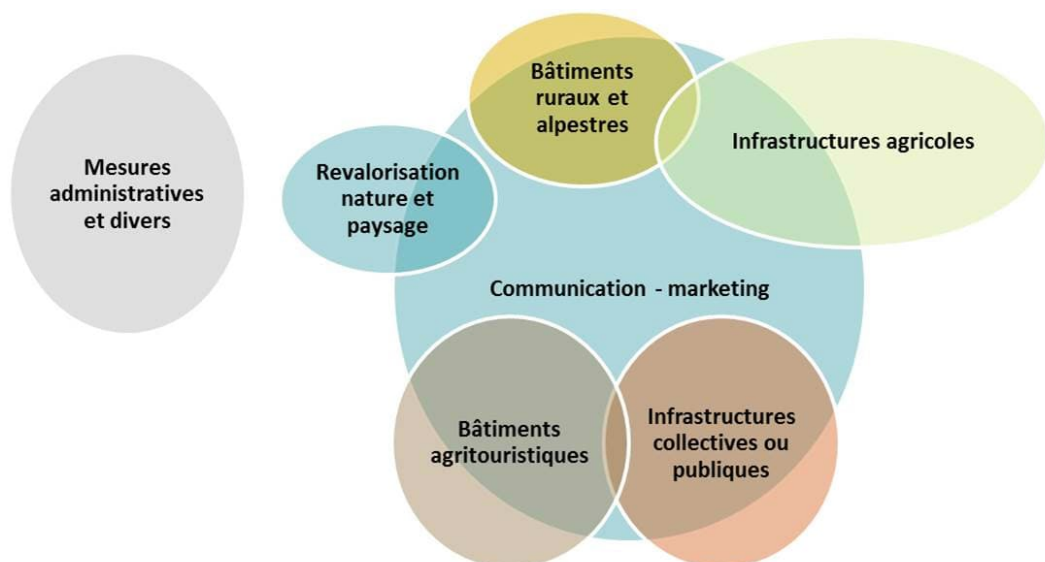
Les projets de développement régional (PRD) constituent aujourd'hui un levier de financement incontournable pour le secteur agricole. Ils jouent un rôle majeur dans le soutien, la modernisation et la diversification des exploitations.

Ces projets visent à renforcer la compétitivité de l'agriculture tout en répondant aux attentes sociétales croissantes en matière de durabilité, de qualité des produits et de valorisation des ressources locales. Ils permettent notamment de soutenir des initiatives collectives, favorisant la coopération entre agriculteurs, transformateurs et autres acteurs du territoire.

Les PRD reposent en grande partie sur des investissements réalisés par les agriculteurs eux-mêmes. Cette implication directe garantit que les projets répondent concrètement aux besoins du terrain, qu'il s'agisse d'améliorer les infrastructures, de développer de nouvelles filières, de moderniser les outils de production ou encore de promouvoir les circuits courts. En retour, ces investissements contribuent à créer de la valeur ajoutée au niveau régional et à renforcer l'ancrage local des activités agricoles.

Par ailleurs, les PRD jouent un rôle structurant dans le développement des territoires ruraux. Ils participent à la création d'emplois, au maintien des exploitations et à l'attractivité des régions, tout en favorisant l'innovation et la transition vers des pratiques agricoles plus durables.

Ainsi, les projets de développement régional s'inscrivent comme un outil stratégique essentiel, contribuant à la fois au dynamisme économique, à la résilience et à la pérennité de l'agriculture régionale.



Dans le domaine viti-vinicole, alors que la production indigène ne couvre qu'environ 33 % de la consommation, la situation financière du secteur demeure tendue et la notoriété des produits reste inégale.

Malgré un fort attachement en Suisse romande au vin et aux appellations, les priorités diffèrent au niveau national, notamment outre-Sarine, ce qui limite les perspectives d'évolution des contingents d'importation. Dans ce contexte, une adaptation des stratégies de commercialisation s'impose, en particulier en Valais, où le vignoble n'est plus entièrement en adéquation avec les réalités actuelles du marché.

Pour notre Commune, il s'agit d'engager une analyse stratégique des orientations à définir pour les secteurs agricole et viticole. L'objectif est de renforcer la valeur ajoutée en s'appuyant sur des outils de production performants, adaptés aux exigences actuelles en matière d'efficience et de compétitivité.

Le refus du remaniement parcellaire viticole constitue un frein structurel, dans la mesure où il limite l'optimisation des surfaces et des conditions d'exploitation. En l'absence d'évolution à ce niveau, la situation demeure inchangée, ce qui renforce la nécessité d'une réflexion globale.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de définir des axes stratégiques clairs, incluant notamment une possible adaptation des surfaces viticoles et la mise en œuvre

d'aménagements ciblés. Une approche différenciée, secteur par secteur, doit permettre d'identifier les zones à fort potentiel et celles nécessitant une réorientation.

Cela implique d'intégrer, de manière pragmatique, une évolution de la surface actuelle du vignoble afin d'assurer une meilleure adéquation avec les réalités du marché.

Ainsi, un chantier structurant s'ouvre pour la Commune, visant à garantir la durabilité, la compétitivité et la cohérence du développement de son agriculture et de sa viticulture.

9. Divers

9.1. Question d'un bourgeois

La question se pose quant à la facturation de la taxe d'eau d'irrigation pour les propriétaires de parcelles ayant procédé à l'arrachage de leurs vignes.

Réponse :

Une réflexion doit être menée sur la gestion de l'après-arrachage, tant du point de vue de la valorisation des surfaces que de l'utilisation des ressources en eau.

En effet, même après arrachage, les parcelles restent cadastrées en tant que vignes, sans limite de durée, ce qui implique qu'elles peuvent, en principe, être replantées. Les ceps étant arrachés, seuls les acquits seront retirés. La taxe reste ainsi due.

Dans ce contexte, des réflexions stratégiques doivent être conduites, notamment en lien avec l'aménagement du territoire, afin de définir les modalités de gestion de ces terrains. Il s'agit en particulier de déterminer dans quelle mesure ces surfaces doivent continuer à être soumises à des charges, telles que la taxe d'irrigation, et comment encourager leur valorisation future.

9.2. Consortage du Torrent-Neuf

Une autre thématique importante soulevée par M. Vincent Roten concerne le consortage du Torrent-Neuf, avec des perspectives plus concrètes pour l'irrigation des parcelles concernées, ainsi que les modalités de facturation associées.

Un changement est intervenu au sein du comité avec l'élaboration de nouveaux statuts, impliquant une redéfinition des besoins et des rôles. Cela a nécessité plusieurs mois de travail, dans un cadre rendu plus complexe par les contraintes légales en vigueur.

Jusqu'à présent, les factures liées aux droits d'eau étaient établies selon un système qui ne reflétait pas toujours l'utilisation réelle. Désormais, conformément à l'évolution du cadre légal, la facturation sera désormais adressée directement aux utilisateurs effectifs de l'eau, à savoir les exploitants. Cette réforme de facturation vise à corriger des incohérences observées, notamment des situations où certains détenteurs de droits ne disposaient pas de surfaces, tandis que d'autres exploitaient des parcelles sans disposer de droits d'eau. Par ailleurs, certains propriétaires s'acquittaient déjà de taxes via d'autres consortages.

Cette évolution implique une adaptation du système de facturation, qui sera désormais directement liée à l'usage effectif des terrains. Elle s'inscrit également dans une volonté de mieux maîtriser la ressource en eau, alors qu'environ 60 % de l'eau est aujourd'hui perdue dans le réseau du torrent.

Dans cette optique, un projet de modernisation du système d'irrigation est envisagé, notamment par la mise en place de conduites. Le consortage, en tant qu'entité porteuse du projet, a engagé des démarches auprès du Canton. Il resterait propriétaire des infrastructures, tandis que l'utilisation de l'eau serait organisée au bénéfice des exploitants.

Le comité du consortage rencontrera prochainement la Commune pour une réflexion globale sur l'avenir de l'irrigation. Un projet concret sera ensuite présenté à l'assemblée générale du consortage du Torrent-Neuf, avec des décisions à prendre en matière de planification et de financement.

L'enjeu est clair : disposer d'un système d'irrigation efficace et durable, permettant de valoriser au mieux une ressource essentielle à la production agricole.

D'un naturel optimiste, Mme la Présidente est convaincue que des solutions seront trouvées au service de la Commune et de la Bourgeoisie, pour l'avenir de notre vignoble et de nos alpages — des éléments du patrimoine qui nous sont chers — tout en favorisant la consommation de produits locaux.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie toutes et tous de leur présence et remet à M. Vincent Roten un carton de trois bouteilles en guise de remerciement pour sa présentation.

L'assemblée bourgeoisiale est levée à 20h43.

Cette assemblée est suivie du verre de l'amitié servi dans le hall du Théâtre le Baladin.

BOURGEOISIE DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard